

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 JUIN 2017

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le mardi 13 juin 2017, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme PERICHON (pouvoir à M. LITAUDON), Mme LASSALLE (à M. MERCIER), Mme MARTINANT et M. COURTADON (pouvoir à Mme BELOT).

A également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services.

M. le Maire excuse les conseillers absents et indique les personnes titulaires de pouvoirs. Il excuse également l'absence de M. REAU, trésorier municipal.

I – Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. CONSTANT et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

II – Compte-rendu de la précédente séance

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 30 mars 2017.

III – Décisions prises par délégation

Dix mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 30 mars 2017. Il s'agit de :

- ⇒ distribution du trimestriel d'informations municipales «TRAIT D'UNION N° 12» : contrat,
- ⇒ travaux de construction de vestiaires au Stade de Beaupuy : choix du titulaire de la mission étude de sol de type G2,
- ⇒ investissements prévus en 2017 : demande de subvention «produits des amendes de police» au département de l'Allier,
- ⇒ convention d'utilisation de la salle informatique de l'école G. SAND avec le GRETA,
- ⇒ contrat de maîtrise d'œuvre : création d'un réseau d'assainissement en eaux usées, site de l'ancienne base aérienne 277 : avenant n° 1,
- ⇒ distribution du trimestriel d'informations municipales «TRAIT D'UNION N° 13» : contrat,
- ⇒ hébergement – Site Internet de la Ville,
- ⇒ acquisition d'une thermoscelleuse pour le restaurant municipal,
- ⇒ vérifications techniques et entretiens des équipements (MAPA N°06/2015, lot n°6 (dératisation) : avenant n° 1,
- ⇒ vérifications techniques et entretiens des équipements (MAPA N°06/2015, lot n°4 (entretien des hottes de cuisson) : avenant n° 1.

IV – Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Depuis le 2 juin, date d'envoi des convocations à la présente séance, deux dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

FINANCES

- ★ Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du prix des repas au restaurant municipal.

INTERCOMMUNALITE

- ★ Refus du transfert des pouvoirs de police spéciale au président de l'EPCI Entr'Allier Besbre et Loire

V – Régie de recettes pour la vente de livres : création

Sur proposition du maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la constitution d'une régie de recettes pour la vente de livres réformés de la Médiathèque. Cette régie sera créée du 20 juin au 21 juillet 2017.

Cette procédure permet à la Médiathèque de faire de la place pour les nouvelles acquisitions.

VI – Vente de livres de la Médiathèque : tarif année 2017

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables à la vente de livres.

Seulement deux tarifs sont mis en place pour faciliter la gestion de la vente par les deux agents de la Médiathèque.

VII – Allocations accordées par la Ville : complément n° 1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'allocation initiale du Comité du Concours agricole avec une attribution de 1 490,12 € et celle de la coopérative de l'Ecole des QUATRE VENTS avec une attribution de 10,18 €.

VIII - Subventions accordées par la Ville : complément n° 1

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège (200,00 €) pour la qualification de jeunes au Championnat de France VTT, catégorie « Sport partagé ».

IX – Budget principal pour 2017 : D.M. n° 1

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la première décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2017.

Cette modification consiste essentiellement en des modifications techniques sans changement pour l'économie générale du budget. Il s'agit de transferts de crédits pour immobilisations de certains investissements initialement prévus en fonctionnement ou le transfert à l'intérieur de section suite à changement d'imputation.

Le seul ajout de crédits consiste en la régularisation des inscriptions DGF et DSR suite aux notifications et l'inscription de la recette complémentaire générée en dépenses imprévues.

X – Bulletin municipal ; facturation aux annonceurs : tarif 2017

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le maintien des tarifs des annonces publiées dans le bulletin municipal annuel.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, il n'est pas souhaitable de procéder à une augmentation des tarifs. Les entreprises ayant déjà d'autres charges.

XI – Refacturation de travaux et d'achats au profit de la SPL 277

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide du principe de refacturation de certaines prestations auprès de la SPL 277, celles-ci ne devant pas rester à la charge de la ville.

Il s'agit notamment des assurances, des travaux de remise aux normes de l'éclairage public et des fluides y afférents.

XII - Projet de signature d'un bail emphytéotique avec la Sté URBA SOLAR pour l'installation de toitures photovoltaïques.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique ainsi que le bail emphytéotique une fois que la commune sera propriétaire des terrains et bâtiments de l'ex D.A. 277.

M. le Maire précise que sur la zone de BARNIER LE VIEUX seront installés 12 000 m² de panneaux photovoltaïques. Le second projet est quant à lui annulé. En contrepartie, il a été proposé à URBA SOLAR l'installation de 29 000 m² de toitures photovoltaïques. La commission de régulation de l'énergie a dernièrement émis un avis favorable à ce projet.

Ce projet apportera une recette en cumul sur 25 ans de 1 400 000 € versé par URBA SOLAR avec l'installation et le démantèlement à leur charge. Ils verseront une soulte de 200 000 € à la signature du contrat.

Il est nécessaire de rentrer dès à présent dans la mise en œuvre concrète du projet avec la signature d'un bail emphytéotique. Cependant, la commune n'est pas propriétaire des bâtiments et Mme la Sous-Préfète rencontrée ce jour est bien incapable de donner une date de signature compte tenu qu'un arpentage complet des bâtiments a dû être refait pour un prix de 25 000 €.

Compte-tenu des changements de Président de la République et des élections législatives, il faudra attendre la signature d'un décret du ministre avec un délai de 6 mois de publication.

Il est à espérer que l'acte pourra se signer en octobre.

XIII – Priorisation des travaux du schéma directeur d'assainissement (complément)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil définit les priorisations dans le cadre des travaux d'assainissement suite à la rédaction du schéma directeur.

XIV – Approbation du schéma directeur d'assainissement de la commune

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve le schéma directeur d'assainissement réalisé par le cabinet d'étude et permettant la rationalisation des effluents.

Les projets de travaux s'élèvent à plus de 8 millions d'euros, les premiers travaux auront pour but l'élimination des eaux claires parasites, ils pourront commencer début 2018 et les dossiers de subventions déposés avant la fin de l'année, les taux étant encore très favorables.

Le volume de travaux devra s'étaler sur 3 ans en essayant de maîtriser le coût du service.

XV – Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune de VARENNES-sur-ALLIER

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide de la dénomination de certaines voies communales en vue de la numérotation de celles-ci.

M. MERCIER souhaite que l'on revoie la dénomination du quartier des POCHAUDS afin qu'il y ait une cohérence de nom.

XVI – Projet de voyage sur le thème de La Loire, section ULIS du Collège Antoine de SAINT-EXUPERY

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 15 € au Collège Antoine de SAINT-EXUPERY permettant le financement d'une partie du séjour sur le thème de La Loire à destination de la section ULIS.

XVII – Mise à disposition de l'accueil de loisirs d'un véhicule sans conducteur : convention avec la Société KEOLIS NORD-ALLIER, année 2017

Sur proposition du maire et à l'unanimité, comme chaque année, le Conseil accepte la signature d'une convention de mise à disposition d'un bus de la Société KEOLIS pour la saison estivale de l'accueil de loisirs d'un montant de 2 000 € pour 2 830 km (diminution du nombre de km par rapport à l'année antérieure).

XVIII – Convention d’adhésion au nouveau portail CAF : autorisation du Maire à signer l’adhésion

Sur proposition de M. le Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve l’évolution du portail CAF et autorise le maire à signer les nouvelles conventions à intervenir.

XIX – Echange sur le projet de décret présentant la possibilité de retour à la semaine de 4 jours scolarisés

M. le Maire prend la parole et souhaite avoir l’avis du Conseil municipal concernant la possibilité de retour à la semaine de 4 jours scolaires.

A l’heure actuelle, il n’existe aucun texte concernant cette mesure mais les enseignants des 3 écoles ont fait remonter auprès de la commune leur souhait de repasser à la semaine de 4 jours avec éventuellement la volonté d’un changement d’horaire. Les conseils d’écoles et le Comité de pilotage va se réunir mais il semblerait que rien ne devrait se passer avant la rentrée scolaire 2018 compte-tenu du fait que le Conseil départemental a déjà signé les marchés de transports avec le mercredi matin.

M. le Maire ne se dit pas opposé au retour aux 4 jours mais souhaite avoir l’avis de l’ensemble des conseillers municipaux.

Mmes CHELALOU, BELOT et M. CARBON indiquent que les enfants sont très fatigués depuis la mise en place des 4 jours ½.

La seule raison qui serait bonne pour un retour à 4 jours ce serait l’intérêt de l’enfant.

M. JOLY précise que la réforme a été faite en dépit du bon sens et un peu dans l’urgence.

Mme BELOT reprécise que la démarche était intéressante : finir plus tôt pour faire faire des activités aux enfants.

Mme RAY, elle, pense que cela n’apporte rien aux enfants.

M. le Maire complète en indiquant que les moyens humains et financiers de la commune étant limités, il était difficile de faire mieux.

Mme AZEVEDO, est quant à elle réservée, sa fille est plus réceptive le matin ; le fait d’avoir 5 matins est bénéfique pour elle-même, elle a constaté quand même une fatigue supplémentaire.

Mme PARRET précise qu’elle a, avec Mme CHATELAIN, assisté à un Conseil d’école et qu’au cours de celui-ci un ancien professeur a indiqué que le meilleur rythme pour les enfants était la semaine de 4 jours ½ avec le samedi matin, ce qui permettait aux enfants de faire une pause.

M. le Maire demande au Conseil municipal qui est favorable au retour à 4 jours. Majoritairement, les conseillers sont favorables.

Mais il est important de garder à l’esprit l’intérêt de l’enfant.

XX – Tableau de suivi des travaux suite aux visites des membres du CHSCT : validation

Sur proposition de M. le Maire et à l’unanimité, le Conseil valide le 1^{er} tableau de visites effectuées par le CHSCT et propose les améliorations à effectuer sur le bâtiment « Ecole G. SAND » et « Ecole maternelles des DEUX ERABLES ».

Mme BELOT intervient en indiquant que pour certaines lignes, il s’agit que de menus travaux. M. le Maire précise que les visites ont apporté un œil extérieur et qu’elles ont permis de pointer des dysfonctionnements notamment dans les lieux de stockages.

XXI – Attribution de l’indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil décide de l’attribution de l’IFCE pour les personnels ne pouvant pas prétendre à l’IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires).

XXII – Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2017/08

Sur proposition de M. le Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve la liste des emplois modifiés suite à des dossiers soumis à la CAP ou des mutations.

XXIII – Convention de mise à disposition de personnels en faveur de la Communauté de communes

Entr'Allier Besbre et Loire : titulaires BEESAN

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'une convention de mise à disposition de personnels titulaires du BEESAN au bénéfice de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans le cadre de la surveillance de bassins.

XXIV – Convention de mise à disposition de personnel en faveur de la commune de SAINT-GERMAIN-des-FOSES : autorisation du Maire

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent au bénéfice de la commune de SAINT-GERMAIN-des-FOSES ;

Il s'agit de M. DAVAUD qui, dans le cadre de sa mutation a été amené à effectuer des missions auprès de la commune de SAINT-GERMAIN-des-FOSES. Les heures effectuées seront restituées à la commune de VARENNES-sur-ALLIER au fur et à mesure des besoins.

XXV – Rémunération des heures complémentaires et supplémentaires des agents contractuels de la commune

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil décide des modalités de rémunérations des heures supplémentaires et heures complémentaires des agents contractuels de la commune.

XXVI – Convention de mise à disposition de personnels en faveur de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire (agents des services techniques et des services administratifs)

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'une convention de mise à disposition de personnels techniques et administratifs au bénéfice de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire. Il s'agit dans le cadre présent d'un renouvellement de convention.

Mme BELOT intervient et souhaite savoir si, dans le cadre de la fusion, les agents bénéficient de frais de déplacements.

M. le Maire précise que les agents de la Communauté de communes peuvent être affectés sur l'ensemble du territoire et en conséquence, ils ne bénéficient pas de frais de déplacements comme par exemple les agents administratifs qui sont affectés sur le siège de la structure.

Il indique que la collectivité va procéder à l'installation d'un Comité Technique et d'un Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail et que ce sujet sera mis à l'ordre du jour.

XXVII – Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement du prix des repas au restaurant municipal

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la création d'une régie permettant l'encaissement des prix des repas du restaurant municipal. En effet, à la demande de M. le Trésorier, la délibération de 1963 est rapportée du fait du changement de mode de gestion du service qui n'est plus vendu au ticket mais facturé aux utilisateurs.

XXVIII – Opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de l'EPCI à fiscalité propre

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil s'oppose au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du Maire au Président de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 55.

Le Secrétaire de séance,


Jean-Pierre CONSTANT

Le Maire,


Roger LITAUDON

1 ex. par école communale pour l'information des personnels,
1 cx. M. le responsable du centre des finances publiques (version numérique et version papier)
M. COURTADON, Mme BELOT et M .ALBERT (version numérique et version papier)

Par messagerie :

Les autres membres du Conseil municipal,
Le secrétariat de la communauté de communes,
Mme GOUBY, responsable des services de la Comptabilité et du Personnel
Mme SIMON, service du personnel,
Médiathèque municipale,
Site Internet de la collectivité),
Mme la correspondante de LA MONTAGNE.

Autres : Classements (3 ex.), Affichages (A5) : Hôtel-de-Ville, Restaurant municipal, Centre technique

